

**Signaler un chantage en ligne (THESEE)**

Accéder au Service en ligne

Le signalement par le biais de ce téléservice peut être utilisé par tout particulier (majeur ou mineur), quelle que soit sa nationalité.

Vous n'êtes pas obligé de donner votre identité. Vous devez uniquement indiquer une adresse mail.

Qu'est-ce que le chantage en ligne ?

Le chantage en ligne est une infraction.

Cela désigne le fait, pour un individu malveillant, d'entrer en contact avec une personne via un service de communication en ligne et de la menacer de révéler ou d'inventer des faits qui pourraient porter atteinte à son honneur dans le but d'obtenir une somme d'argent de sa part.

Quelles sont les conséquences d'un signalement ?

Le signalement n'est pas une plainte. Il consiste uniquement à informer les services d'enquête de l'infraction commise et à leur apporter des éléments pour qu'ils identifient l'auteur des faits.

Si vous signalez un chantage en ligne, vous ne serez pas tenu informé des suites données à votre signalement.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00